

Avis public d'élection

Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre

Date du scrutin : 2026-08-09

Par cet avis public, André Marcil, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le poste suivant est ouvert aux candidatures :

Poste de conseillère ou conseiller 5

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, aux jours et aux heures suivants.

Du 26 juin 2026 au 10 juillet 2026

Horaire	Matin	Après-midi	Soirée
Lundi	Fermé	De 13h 00 à 16h00	Fermé
Mardi	De 8 h 00 à 11 h	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé)	De 13 h à 16 h	De 18 h à 20 h
Jeudi	De 8 h à 11h	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	Fermé	Fermé

Attention : le vendredi 10 juillet 2026, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **dimanche 9 août 2026, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **dimanche 2 août 2026, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 28 juillet 2026 à votre président d'élection **de voter à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Madame Josée Desrosiers.
5. L'adjointe suivante ont été désignés pour recevoir des déclarations de candidature : Madame Josée Desrosiers.
6. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection ou son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

André Marcil, Président d'élection

Adresse 2005, rue de L'Église, Saint-Léandre, Québec G0J 2V0 Téléphone 418 737-4973

Signature

Fait à Saint-Léandre, le jeudi 25 juin 2026



Président d'élection

- **Attention deux avis publics d'élection pour deux postes à pourvoir, #1 et #5, la même date de scrutin**